



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2371

Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association des Parents d'élèves de la Section Japonaise, sise Cité scolaire Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7<sup>e</sup>, pour la mise en oeuvre de ses activités pour l'année 2016.

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur :** Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2371 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 12 000 EUROS A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE LA SECTION JAPONAISE, SISE CITE SCOLAIRE INTERNATIONALE, 2 PLACE DE MONTREAL A LYON 7E, POUR LA MISE EN OEUVRE DE SES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2016. (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La section japonaise compte huit sections internationales, allant de l'école élémentaire au lycée, accueillies par la Cité Scolaire Internationale de Lyon (CSI), établissement d'enseignement public installé dans le quartier de Gerland. Cet établissement a ouvert ses portes en septembre 1992, sous l'impulsion conjointe de l'Inspection d'Académie, du Rectorat de Lyon et de la Région Rhône-Alpes. Il a vocation à recevoir des sections internationales.

Aux sections anglophone, germanophone, italophone et espagnole, sont venues s'ajouter les sections japonaises en 1994 et polonaise en 1995. Plus récemment, la section portugaise a ouvert ses portes en 2005 et la section chinoise en 2008.

La mixité des classes entre élèves d'origines diverses développe l'ouverture d'esprit et facilite l'acquisition d'au moins deux langues. L'ensemble des élèves bénéficie ainsi d'un enseignement bilingue et biculturel.

L'enseignement est assuré par des professeurs français, anglais, américains, espagnols, italiens, allemands, japonais et polonais. Les élèves sont ainsi préparés aux examens français, internationaux et aux examens d'accès aux universités européennes et américaines.

La section japonaise a ainsi été créée en 1994 avec le soutien de la Ville de Lyon, de l'Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) et grâce à l'implication des entreprises japonaises implantées dans la région, dans le but d'offrir une scolarité adaptée aux enfants pratiquant la langue japonaise dans un environnement multilingue et pluriculturel.

La Ville de Lyon entretient depuis de nombreuses années des liens privilégiés avec le Japon. Ces liens étroits ont rendu possible l'implantation d'un nombre important d'entreprises japonaises sur notre territoire qui se traduit parallèlement par une forte présence de familles japonaises et rend particulièrement pertinent la pérennisation de ce type de structure d'enseignement.

Depuis sa création, l'Association des Parents d'Élèves de la Section Japonaise (APESJ), dont le siège social se situe 2 place de Montréal à Lyon 7<sup>e</sup>, est une association régie par la loi 1901, qui a pour vocation d'assurer l'enseignement de la langue, de la littérature et de l'histoire / géographie japonaise, dans le but de

préparer les élèves de la section japonaise aux épreuves de l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB).

La compétence exigée pour ces élèves à l'issue de la classe de Terminale correspond à celle de la fin de l'enseignement secondaire du Japon pour ces deux disciplines.

Le soutien apporté à l'Association des Parents d'Élèves de la Section Japonaise est d'autant plus important depuis 2011, en raison de la décision prise par la Cité Scolaire Internationale de rendre obligatoire la participation aux épreuves de l'OIB.

L'enseignement de cette option est assuré par la directrice de la section japonaise et trois professeurs japonais diplômés du ministère de l'éducation et de la science du Japon. La spécificité de l'enseignement du japonais et des matières relatives à la culture du pays et la nécessaire acquisition d'ouvrages et de matériels pédagogiques adaptés engendre des coûts plus élevés que pour les autres sections internationales de la Cité Scolaire Internationale.

L'APESJ prépare aussi les élèves aux épreuves de Diplôme National de Brevet Option International.

Depuis 2015, on note une augmentation de l'effectif des élèves (+ 11 %), parmi les bénéficiaires de cet enseignement : 60 élèves répartis en 5 classes de primaires, 17 élèves répartis en 4 classes de collège et 9 élèves répartis en 3 classes de lycée. Ce sont donc au total 86 enfants, dont la majorité des parents sont employés dans des entreprises japonaises implantées dans l'agglomération lyonnaise, qui sont pris en charge par la section japonaise de la Cité Scolaire Internationale.

Le taux de réussite de 100 % au baccalauréat OIB atteste de la qualité de l'enseignement et de la mise à profit par les élèves des enseignements de la section japonaise qui sont mis à leur disposition.

Par délibération n° 2015/1350 du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a attribué une subvention d'un montant de 12 000 € au profit de l'Association « des Parents d'Élèves de la Section Japonaise », pour la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2015.

Les activités de l'Association des Parents d'Élèves de la Section Japonaise présentent un intérêt local pour notre ville dans la mesure où elles s'adressent essentiellement à la communauté japonaise résidant à Lyon. En effet, ces activités exercées sur le territoire lyonnais, font de cette association une structure d'appui pour accompagner l'intégration des familles japonaises expatriées à Lyon et contribuent également à la diffusion de la culture japonaise auprès des Lyonnais.

La Ville de Lyon propose de verser une subvention de 12 000 € à l'Association Parents d'Élèves de la Section Japonaise pour la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2121-29 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 12 000 € est allouée à l'Association Parents d'Élèves de la Section Japonaise, sise 2 place de Montréal à Lyon 7<sup>e</sup>, pour la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2016.

2. La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, opération ACTEURS, programme LOCAUXRI, ligne de crédit 56164, nature 6574, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE